

Genève, le 18 juin

## Pour une politique publique de l'alimentation

Ce 18 juin, le Comité pour le droit à l'alimentation, regroupant les organisations suivantes : APRES, Bio Genève, CETIM, La Farce, FIAN Suisse, La Filière alimentaire des Vergers, Fourchette verte, Genève Cultive, la Grève du Climat, le Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne, MATER Fondazione, Slow Food Genève, Swiss Food Academy, Uniterre ainsi que Le Centre, Ensemble à gauche, le PS, les Vert-e-s et les Verts libéraux, se félicite de l'approbation par le peuple de l'article constitutionnel : **« Le droit à l'alimentation est garanti. Toute personne a droit à une alimentation adéquate, ainsi que d'être à l'abri de la faim ».**

Sous le titre « Plus jamais ça », le Comité pour le droit à l'alimentation a fait campagne pour que Genève se donne les moyens d'élaborer une politique alimentaire veillant à assurer une alimentation suffisante, saine, locale, durable à toute la population. Cette politique devra être transversale pour répondre aux enjeux liés à la santé, à la cohésion sociale, à la production agricole et à l'éducation. A cette fin, il s'agit de rassembler tous les acteurs et actrices de l'alimentation autour de cet objectif, chaque partie prenante définissant sa contribution à l'objectif commun.

Ce faisant, il s'agira de s'inspirer des conclusions du rapport parlementaire à l'appui du nouvel article validé ce jour par le peuple : *« cette disposition représente le fondement d'une future politique publique de l'alimentation, à l'instar de ce qui existe pour la production agricole. Une politique publique permet une approche globale et transversale, de regrouper l'ensemble des protagonistes du domaine et de s'écarter de la situation actuelle, dans laquelle les initiatives - souvent associatives - s'enchaînent sans réelle coordination et à faible portée. L'alimentation telle que préconisée par le projet de loi englobe tous les enjeux qui y sont liés. L'Etat est invité à favoriser une production locale, saine, produite dans des conditions socialement et écologiquement justes. Les outils de formation seraient mobilisés pour du travail de prévention ».*

Afin d'élaborer une telle politique, le Comité pour le droit à l'alimentation demande au Conseil d'Etat de créer, en partant de l'existant, un **organe participatif réunissant tous les acteurs et les actrices de la production à la consommation**. Ayant pour mission d'effectuer un état des lieux précis de l'accès à une alimentation suffisante, saine, locale et durable pour toutes et tous, ce travail débouchera sur des feuilles de route précises pour chaque acteur et actrice. Elles formeront la base d'un plan d'action pour respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation. Une fois ce travail effectué, une loi d'application de l'article 39 A pourra être proposée au Grand Conseil, sur le modèle de la loi sur la promotion de l'agriculture genevoise (qui concrétise l'article constitutionnel 187).

Pour plus d'informations :

Léa Winter, co-présidente de FIAN Suisse (077 429 26 30) [lea.winter@fian-ch.org](mailto:lea.winter@fian-ch.org)

René Longet, co-animateur du comité (079 690 31 19) [longet@bluewin.ch](mailto:longet@bluewin.ch)